

SAC-951208

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion extraordinaire du

SÉNAT ACADEMIQUE

Le 8 décembre 1995 à 10 h

Tenue par vidéoconférence

Centre universitaire de Moncton
Centre universitaire de Shippagan
Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENCE

Richard Barry, professeur	CUSLM	Shirley Paulin, étudiante	CUM
Éliane Befekadu, professeure	CUM	Louise Péronnet, professeure	CUM
Adrien Bérubé, directeur Services pédagogiques (DSP)	CUSLM	Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP)	UdeM
René Blais, professeur	CUSLM	Edgar Robichaud , directeur	CUSLM
Andréa Boudreau-Ouellet, professeure	CUM	Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du Sénat	UdeM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP)	CUS
Julie Corriveau, étudiante	CUSLM	John Sichel, professeur	CUM
Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER)	UdeM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Michel Doucet, doyen	CUM	Lita Villalon, directrice	CUM
Pascal Dubé, étudiant	CUM	Francis Weil, professeur	CUM
Guylaine Dugas, étudiante	CUS		
Nassir El-Jabi, doyen	CUM		
Luc Frenette, professeur	CUSLM	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Paul Grell, professeur	CUM	Paul-Émile Benoit, directeur Communication et secrétaire temporaire	CUM
Serge Jolicoeur, professeur	CUM	Armand Caron, vice-recteur (VRCUS)	CUS
Lorraine Julien, bibliothécaire	CUM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Rino Lacombe, professeur	CUM	Alice Guérette-Breau, présidente du Comité consultatif des femmes du CUM	
Marcelle Laforest, directrice	CUM		
Paul Lanctôt, doyen	CUM	Fernand Landry, vice-recteur, Administration et ressources	
Rodrigue Landry, doyen	CUM	humaines (VRARH)	UdeM
Renaud S. LeBlanc, doyen	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Linda Lequin, professeure	CUSLM	Viateur Viel, registraire	CUM
Victorin Mallet, doyen	CUM		
Bertrand Marion, professeur	CUSLM	Étudiants (4) représentant l'Association des étudiant-e-s de l'École de génie	

EXCUSÉ-E-S:Corine Auger, Bernadette Bérubé, Rhéal Bérubé, Simone LeBlanc-Rainville,
Albert Lévesque, Ian Richmond et Truong Vo-Van

ABSENT-E-S:Normand Carrier, Hermel Couturier et Chantal Thériault

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

- Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 10 h 8. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il explique qu'étant donné l'absence de la secrétaire générale, il a été décidé que la séance serait enregistrée. L'enregistrement servira uniquement à la préparation du procès-verbal ; seul le Secrétariat général y aura accès. Personne ne soulève d'objection.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

- Pour gagner du temps, le président demande à Marie-Paule Martin de contrôler les présences à Moncton, et aux deux directeurs des services pédagogiques, Adrien Bérubé et Gilbert Royer, d'identifier les membres présents dans leur centre respectif.

Tout est en règle.

- Le président informe les membres qu'il a reçu avant la réunion une «question de privilège» de la part de Rino Lacombe. Il demande à celui-ci de s'expliquer.
- Lacombe : Suite aux événements récents, je crois que les sénateurs et sénatrices ont droit à des explications. Suite au Sénat du 15 novembre, j'ai envoyé au recteur et président du Sénat une lettre dans laquelle je soumettais ma démission comme sénateur et comme membre du Comité des programmes. Je demandais également que des démarches soient entreprises afin de me remplacer comme directeur du Département de technologie. Les raisons sont expliquées dans la lettre. J'ai reçu une lettre du recteur disant qu'il n'acceptait pas ma démission et qu'il avait mandaté le VRER de me faire valoir son point de vue à ce sujet. J'ai aussi reçu une lettre du VRER refusant ma démission. Mon intention première était de ne pas être ici. Je voudrais expliquer pourquoi je le suis. Je ne voudrais pas induire les sénateurs en erreur; ma démission, même si elle faisait suite au dépôt des nouveaux programmes de génie, n'était pas une tactique pour faire pression sur le Sénat. J'étais dégoûté du Sénat. J'ai eu beaucoup de difficulté à fonctionner par la suite et j'en ai encore parce que je suis convaincu que les raisons pour lesquelles j'ai demandé ma démission n'ont pas changé et ne changeront pas. D'ailleurs c'est pour cette raison que j'ai demandé cette démission : la situation actuelle du Sénat me rend très mal à l'aise. Je n'ai pas l'intention de me comporter comme cela continuellement. J'ai eu beaucoup de difficulté à accepter la lettre du recteur. Pour moi, j'étais sorti mentalement du Sénat, je continuais ma vie. À la réception de la lettre, je me suis dit : «Est-ce que je veux quand même aller au Sénat, remplir une chaise et me fermer ou bien est-ce que je vais essayer de réintégrer le Sénat et participer activement?» Mon choix est de réintégrer le Sénat et d'y participer activement. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé ce privilège ce matin. C'était peut-être une illusion de ma part de croire que le Sénat était une instance qui gère les changements. Il n'y a pas de changements! D'un Sénat à l'autre, on continue à ruminer les mêmes choses. Je me retrouve à la fin de journée déçus et déprimés. On écrit de beaux textes, mais quand on vient pour proposer un changement, une série de personnes - qui sont d'ailleurs traumatisées par le changement - bloquent tout. Le reste des sénateurs semble accepter cela. Je ne peux pas fonctionner là-dedans. Si vous avez la chance de visiter les laboratoires de technologie, vous verrez que dans le monde où, nous, on vit, il y a de l'avancement; les choses progressent. Ce n'est pas pour me donner des fleurs, c'est juste pour dire que pour moi, il faut que les choses avancent et ici, ça n'avance pas! On est dans un carcan. La preuve, c'est qu'on se retrouve aujourd'hui à discuter un point qui aurait dû être résolu au Sénat précédent. Si on regarde les «minutes» des Sénats précédents, tout ce qu'on voit, ce sont des remises de discussions. C'est le problème qui me dérange le plus. J'ai aussi demandé ma démission au CPR malgré le fait que j'aime y travailler parce que dans ce comité, les préoccupations sont surtout académiques et non politiques, comme celles qu'on retrouve au Sénat. On appelle cela un Sénat académique de l'Université, mais c'est un sénat politique. De temps en temps, on accepte des changements de sigles de cours et des choses comme cela, mais les grandes décisions de l'Université... On a le plan stratégique : un beau document, mais il n'y a rien qui se fait là-dedans. Aussitôt que quelqu'un propose une modification, on a une série d'arguments. C'était tellement visible récemment quand on a proposé l'adoption du calendrier universitaire. Tout ce qu'on a entendu autour de la table, ce sont les arguments négatifs. Je me suis dit : «ça passe pas». Au moment du vote, il y avait un contre; tous les autres étaient pour. Ça donne une fausse interprétation du Sénat dans la réalité. Les gens qui sont pour ne parlent jamais et les gens contre - ce sont toujours les mêmes - parlent. Le Sénat est malade. C'est pour cela que j'ai demandé de me retirer. Je vais faire tous les efforts pour continuer aussi longtemps que je le pourrai, mais il reste que la situation qui me dérange n'est pas prête de changer et je n'ai pas l'intention de venir ici pour changer le Sénat. C'est vrai que le dépôt des nouveaux programmes de génie a précipité ma décision, surtout parce qu'on m'a refusé le droit de parole à ce Sénat. Ces mêmes personnes vont exiger un deuxième droit de parole dans d'autres situations. Ça ne les gêne pas d'enlever le droit de parole à l'occasion. Je ne crois pas que j'aie abusé du temps du Sénat depuis que je suis ici. Tout ceci pour informer les sénateurs que ma décision n'était pas de faire des pressions sur le Sénat. Elle était claire : je sortais du Sénat. Maintenant, si le

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE (suite)

recteur refuse cette démission, il a sûrement ses raisons. Je vais les respecter et faire tous les efforts pour être un participant actif.

- Président : J'accepte cette question de privilège et ce n'est pas «débatteable». Vous avez «fait votre point». Vous êtes ici comme sénateur à 100%.
- Le président mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Bernadette Bérubé, Simone LeBlanc-Rainville, Albert Lévesque, Ian Richmond et Truong Vo-Van.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

- Recteur : La convocation d'une réunion extraordinaire se fait toujours dans des circonstances un peu exceptionnelles. Je pense que celle-ci était particulièrement exceptionnelle. Elle s'est faite après beaucoup de consultation auprès d'un grand nombre d'instances de l'Université. La proposition de dépôt a eu des conséquences non anticipées. Je crois que les sénateurs ont voté sur cette proposition de bonne foi, mais à la lumière des effets de cette résolution, il nous apparaissait important que le Sénat soit reconvoqué pour tenter de discuter et de vider la question sur le fond. Donc ce n'est pas un jugement posé sur ce qui s'est passé et sur la façon dont ça s'est passé. Voilà les motifs pour lesquels la réunion a été convoquée. Les sénateurs et sénatrices conservent toutes leurs prérogatives quant à la façon de disposer du dossier. Je voudrais les inviter à maintenir un haut niveau académique dans le débat. Il n'y a pas de place ici pour des procès d'intention ou des qualificatifs comme on en a vu dans certaines lettres. Évidemment, en situation de crise, les gens s'expriment. C'est normal qu'il y ait eu une situation de crise et qu'elle dure jusqu'à sa résolution. Je crois que la meilleure façon de désamorcer la question, c'est d'en discuter le plus objectivement possible, en tentant de mettre les émotions, les sentiments et les frustrations de côté, en se centrant sur une tâche et sur les questions de fond. Si on réussit cela, le Sénat, l'Université, l'École de génie et toutes les parties impliquées en sortiront grandis.

Je ne ferai pas de commentaire sur l'intervention de M. Lacombe; je discuterai avec lui à un autre moment. Je reçois bien ses propos et je le remercie d'avoir le courage d'être ici et d'avoir accepté ma décision, pour le moment, de le maintenir.

Je me suis engagé auprès de l'Association des étudiant-e-s de génie à transmettre une demande aux sénateurs et sénatrices. J'ai reçu une lettre de Jean Hubert, président du Comité d'urgence des étudiant-e-s en génie, qui demandait la présence des 300 étudiant-e-s en génie à cette réunion. J'ai répondu que cela était impossible, qu'on avait des contraintes au niveau des salles. Nous avons convenu qu'il y avait peut-être un «exécutif» de l'Association des étudiant-e-s de l'École de génie ou les membres du Comité d'urgence qui pourraient assister comme observateurs, sans droit d'intervention. Mais j'ai dit que comme président du Sénat, je ne pouvais pas prendre cette décision, le Sénat étant une assemblée délibérante. Ça ne fait pas encore partie des règles du Sénat de rendre ses réunions publiques. Les étudiants sont à la porte et attendent de savoir si nous allons les accueillir dans cette enceinte. Je pense que la lettre est très bien écrite. Je crois que les intentions des étudiant-e-s sont positives, alors je transmets la demande, au nom de M. Hubert et de son comité.

- Président : Je pense qu'il ne faudrait pas s'éterniser là-dessus. Je vais simplement demander au Sénat, sans débat, de me dire oui ou non si nous acceptons, ici au campus de Moncton, la présence de membres de «l'exécutif» de cette association.
- Recteur : On me dit qu'il y a, au Comité d'urgence des étudiant-e-s en génie, 10 personnes et qu'au Conseil exécutif de l'AÉEGUM (le Conseil étudiant), il y a 4 personnes. On peut considérer les 14 ou les 4 membres de l'AÉEGUM. Pour activer les choses, je vais proposer que les quatre personnes du Conseil exécutif de l'AÉEGUM soient invitées.
- Président : Je vous demande simplement par vote indicatif dans chacun des trois centres si oui ou non, vous voulez que ces quatre membres de «l'exécutif» de cette association soient ici comme observateurs, sans aucune prérogative pour intervenir.
- Résultat du vote indicatif : Oui 25; Non 7. Les quatre étudiants sont invités à prendre place.

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE
 (Voir le Document A, page 23)

- Le président explique les contraintes de temps (pont téléphonique disponible jusqu'à 13 h seulement) et la procédure à suivre pour reprendre l'étude de la proposition qui a été «déposée sur le bureau».

R : 01-SAC-951208

Léandre Desjardins, appuyé de Michèle Trudeau, propose :

«Que la proposition déposée, c'est-à-dire : "Que le Sénat accepte : les modifications proposées par l'École de génie dans tous ses programmes de premier cycle en génie; l'abolition du diplôme de génie général; l'abolition de tous les cours actuels de premier cycle en génie; la création des nouveaux cours de génie proposés" soit reprise.»

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

- VRER : Je ne voudrais pas, à ce moment-ci, reprendre tous les commentaires que j'avais déjà en note depuis l'autre jour. Je vais seulement annoncer que durant les commentaires qui ont été soulevés dans la première partie du débat, j'avais pris quelques notes et je les ai retenues avant le dépôt de la proposition. Je veux reprendre certains de ces éléments parce qu'il y a des informations à fournir de la part du Comité des programmes et au sujet des paramètres avec lesquels le Sénat travaille. Je reviendrai à la fin.
- Président : Vous avez la parole; vous pouvez faire vos commentaires maintenant.
- VRER : Sur la comptabilisation des crédits, j'ai entendu des commentaires qui me paraissaient «tirer» un peu l'information. Pour faciliter les choses, j'ai mis sur une feuille deux choses qui sont formelles ici au Sénat : la définition du crédit et la recommandation 5 contenant les paramètres avec lesquels le Sénat fonctionne. On a fait allusion à ces paramètres au début de ce débat. Ces informations sont sur les tables (Voir le Document B, page 24). Il y a eu des commentaires disant que la façon de comptabiliser les crédits dans la proposition du génie était un précédent. Je ne sais pas comment interpréter exactement ces paroles. Chose certaine, c'est que le génie essaie de s'adapter à une des résolutions que j'ai mises sur les tables et que le CPR a regardées. Dans ce sens-là, on ne pourrait pas dire que c'est un précédent. Si les autres unités de l'Université ne l'ont pas fait et que les gens du génie sont les premiers à le faire, on pourrait peut-être dire que c'est un précédent dans ce sens-là. Dans cette façon de compter les crédits, il y a toutes sortes de situations inédites à l'Université. Dans le cas des beaux arts, il y en a beaucoup. À la Faculté des sciences sociales, dans le cadre de la formation générale, il y a une obligation pour toute la clientèle étudiante de la Faculté d'atteindre un certain nombre d'objectifs par des travaux qui ne sont pas nécessairement dans les cours. Il n'y a pas de crédits rattachés à cela; c'est une situation inédite là aussi. On pourrait en trouver plusieurs autres. Quand le Comité de formation générale a proposé les façons de comptabiliser cela, il avait fait le tour de la question de façon assez exhaustive. Je crois que la proposition que le Comité de la formation générale avait soumise au Sénat, et qui a été adoptée, donne une base sur laquelle tout le monde peut se guider. Dans ces paramètres du Sénat, adoptés en août 1994, une résolution dit que le Sénat doit tenir compte de certaines situations inédites. Dans le cas du génie, qu'on voudrait peut-être élever en cas d'espèce, quand on fait des commentaires sur la comptabilisation des crédits, il faudrait faire attention de ne pas pousser cet argument trop loin. Cette comptabilisation répond quand même aux normes que le Sénat s'est données. Il y a eu des affirmations plus spécifiques, par exemple qu'un cours d'éthique est obligatoire pour satisfaire aux normes de formation générale. Dans les objectifs de formation générale, aucun cours n'est obligatoire sauf le français. Quant au commentaire voulant que le CPR ait travaillé de façon hâtive et qu'il aurait peut-être dû voir davantage auprès des étudiant-e-s ce qui en était, je pense que la situation révèle maintenant qu'à ce niveau, ce n'était pas hâtif.

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- El-Jabi : Le recteur nous a donné un bon conseil, c'est-à-dire d'être raisonnables et calmes. Je vais essayer de l'être, mais j'ai énormément d'émotion parce que ça fait six ans que je suis au Sénat et je n'ai jamais vu un programme, qui change pour respecter les conditions exigées par le Sénat, être arrêté de cette façon. C'est une situation difficile pour l'évolution de notre université à tous les points de vue. Il y a deux principes qu'on a toujours acceptés au Sénat. Le premier, c'est que l'unité académique est le garant de son programme. On a même dit, dans ce Sénat, qu'on devait descendre au niveau des départements dans toutes les gestions de l'Université. Le garant du programme de génie, c'est l'École de génie; ce sont les professeur-e-s, ingénieur-e-s membres de l'Association des ingénieurs du Nouveau-Brunswick selon la loi; c'est le Bureau canadien des ingénieurs qui vient vérifier. Avec tout le respect que j'ai pour toutes les unités académiques de l'Université, elles ne sont pas garantes de notre programmes et l'École de génie n'est pas garante des programmes des autres facultés. Deuxième point : Un cours de service est un cours donné suite à une demande d'une unité académique. Personne ne nous oblige à prendre un cours de service. Si le garant du programme juge que les étudiant-e-s n'ont pas besoin de ce service ou qu'ils ont besoin du service A alors qu'on offre le service B, il peut ne pas l'accepter parce que c'est un cours de service, uniquement. Ces deux éléments essentiels n'ont pas été respectés dans l'étude du programme de génie. Je le déplore, non seulement pour les cours de génie, mais pour tous les autres programmes qui s'en viennent. Si l'attitude qu'on va prendre dorénavant, c'est que tout le monde est garant de tout le monde et qu'on impose les cours de service, je vais imposer aux sciences infirmières deux cours obligatoires de technologie dans leur programme parce que je sors de l'hôpital où c'est plein d'équipements. Si elles ne connaissent pas la technologie, les infirmières ne peuvent pas faire leur travail. M. le VRER a dit que le seul cours obligatoire est le cours de français. C'est la mission même de l'Université et sur cela, tout le monde était d'accord. À part cela, il n'y a rien d'obligatoire.

Le programme de génie date de 25 ans. Il a été élaboré en fonction de deux disciplines : le génie civil et le génie industriel. La technologie et la science ont énormément évolué depuis 25 ans. Dans le dernier rapport de l'évaluation des programmes de physique, la première chose que demande l'évaluateur, c'est de moderniser le programme. Nous, nous sommes en train de moderniser les nôtres, de les adapter à la réalité de chaque jour. On veut que nos diplômé-e-s soient les meilleurs ingénieur-e-s afin qu'ils soient compétitifs parce que c'est un marché qui ne laisse pas de place aux faibles. On veut qu'ils s'adaptent le mieux possible au marché du travail. Le programme est de 195 crédits, c'est-à-dire 40 crédits par année. L'année passée, six étudiant-e-s ont eu un «burn out». Cette année, après deux mois, j'ai dû laisser partir un étudiant de 5^e année à cause d'un «burn out» parce que le programme est extrêmement chargé. Une petite comparaison : un exercice qu'on prenait une fin de semaine à faire quand moi j'étais étudiant, actuellement on le fait en quelques secondes à cause des outils de travail dont on dispose. Donc on devrait adapter ce programme aux outils de travail qu'on a sur le marché. Or, la quantité de travail ou le nombre de crédits est le même. Les professeur-e-s ajoutent et ajoutent. Il faut arrêter cette dégradation continue. Le Comité de formation générale a établi des règles que notre programme de 195 crédits ne respectait pas. Le dernier rapport du Comité de formation générale, c'est celui sur les programmes spécialisés. Le génie est le premier à présenter au Sénat un programme qui répond à cette exigence. Respecter le Sénat, c'est répondre à ce que le Sénat a voté ici. Allons-nous être pénalisés parce que nous sommes les premiers? M. le VRER a mentionné deux points majeurs. Tout d'abord, la définition de *crédit*. Quand au Sénat, on a dit qu'on devrait limiter le nombre de crédits, on a pensé aux étudiants et aux étudiantes de l'Université, à leur charge de travail, à la façon de livrer l'enseignement, à la nécessité que cet enseignement soit compris et étudié. Ce qu'il faut garder en tête, c'est la quantité de travail qu'on donne à l'étudiant-e. C'est le seul critère. On définit un crédit comme 15 heures d'enseignement et 30 heures de travail personnel. Quinze heures, c'est la quantité de travail transmise du professeur à l'étudiant-e, c'est la quantité d'information qu'on lui demande d'assimiler en 30 heures. C'est très bien. Nous, nous sommes en sciences appliquées. Si nos étudiant-e-s n'appliquent pas les principes théoriques, ils ne peuvent pas continuer leur avancement. On ne peut pas faire un avion seulement sur papier, il faut aller dans un laboratoire, expérimenter les principes théoriques. Après 15 heures de formation, lorsqu'on vient au laboratoire, on n'ajoute pas d'information additionnelle. Je sais que dans d'autres facultés, on ajoute de l'information parce que la nature de leurs programmes veut que les laboratoires fassent partie de la formation de l'étudiant-e. En génie, le laboratoire ne fait pas partie de la formation de l'étudiant-e; c'est la vulgarisation des principes théoriques enseignés en classe qui facilite le travail de l'étudiant-e. C'est tout à fait logique de croire que les 30 heures de travail qu'on exige de lui sont devenues moindres maintenant parce qu'on lui a donné plus d'information sur cette quantité d'information à assimiler. Donc, la façon dont on a calculé les crédits est bonne. On ne fait pas cavalier seul, toutes les universités canadiennes font cela. Les universités québécoises donnent un programme de génie à 120 crédits. Pensez-vous que c'est 120 multiplié par 15 heures? Ils ont énormément de laboratoires et d'exercices. En génie, le laboratoire n'est pas un but en soi. Ce point devrait être clair; c'est une spécificité de notre programme et il ne faut pas dire que parce que c'est comme cela pour nous, ce devrait être pareil pour les autres programmes.

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

Maintenant, au sujet des cours de sciences. On exige dans ce programme 30 crédits de cours de sciences, c'est-à-dire une année complète. Pour nous, les sciences, c'est un outil de travail, ce n'est pas un objectif en soi. Nous allons chercher les outils nécessaires pour accomplir notre travail (qui est la science appliquée) et pour mettre sur le marché des gens qui peuvent résoudre des problèmes. Il faut qu'ils soit bien outillés. C'est à nous seuls de dire quels sont ces outils et comment ces outils devraient être livrés pour que nous puissions faire notre travail comme il faut. Le programme de génie, ça fait cinq ans qu'on y pense, ça fait deux ans qu'on y travaille « à pleine capacité », ça fait un an qu'on est en discussion continue pour le faire. Ce que vous avez entre les mains, ce n'est pas un jeu, ce n'est pas un travail fait dans une semaine. C'est le travail de l'Assemblée de l'École qui est composée, avec les étudiant-e-s, de 25 personnes. C'est un travail fait par un Conseil d'école très sérieux. C'est le résultat de la modernisation des programmes de génie. Je vais m'arrêter maintenant. Vous savez très bien que dans mes six ans ici, je n'ai jamais abusé du temps des sénateurs et sénatrices. J'ai toujours parlé quand j'avais des choses à dire et quand je sentais que mon opinion pouvait être utile. Je vous demande d'être très indulgents avec moi; je vais revenir pour répondre aux questions.

- Président : Vous aurez une deuxième intervention puisque vous êtes le premier concerné. Je suis prêt à faire cette concession.
- LeBlanc : À mon avis, il y a deux problèmes de fond concernant la proposition. C'est pour cela que les sénateurs ont décidé eux-mêmes de se priver de certaines informations. On n'a pas privé obligatoirement les sénateurs, ce sont eux qui ont choisi de le faire. Je respecte beaucoup ce que désire faire l'École : on veut offrir des formations idéales, exceptionnelles. Je respecte beaucoup le personnel de l'École (j'ai même un frère qui y travaille), le corps étudiant et le directeur, M. El-Jabi, qui a accompli beaucoup à l'Université et qui va continuer de le faire, j'en suis convaincu. Cependant, comme sénateur, je suis aussi préoccupé du développement de toute l'Université. J'aimerais qu'on interprète mes commentaires dans ce sens et non pas comme quelque chose pour nuire à quelqu'un ou empêcher un développement. La proposition du rapport du Comité des programmes est accompagnée d'un document qui s'appelle *Revised CEAB Policy Statement 2.2*. Cette politique d'accréditation indique quels sont les critères auxquels doit se conformer le programme de génie pour être accrédité. Le minimum est 1 800 unités académiques. On définit *unité académique* comme étant une heure de cours, soit 50 minutes, ou deux heures de laboratoire. C'est la définition qu'on emploie de façon générale à l'Université de Moncton. J'ai examiné le programme de génie civil à partir des critères d'accréditation et j'arrive à 2 447 unités académiques. Il y a 15 semaines de cours à l'automne 1996. J'ai enlevé les examens, comme l'indique le document; il reste 14 semaines à trois heures de cours chacune, ça fait 42 unités académiques par cours. S'il y a des laboratoires (tiret 2), on additionne 14. C'est ainsi que je suis arrivé à 2 447 unités académiques. Cela veut dire un surplus de 647, donc 35,9% au-delà du critère minimum. Le comité d'accréditation dit aussi qu'il faut 225 unités académiques en sciences, 900 en génie, un certain nombre en mathématiques et un certain nombre dans les disciplines connexes. En sciences, dans le programme proposé, j'arrive à 84 et en génie à 1691. Donc, il y a un surplus de 35,9%. Lorsqu'on fait le décompte de nos crédits par rapport aux procédures les plus utilisées à l'U de M, on trouve 17 crédits qui n'ont pas été comptabilisés, ce sont des laboratoires. La difficulté que j'ai actuellement, c'est l'absence d'un certain nombre de cours de physique et 17 crédits en trop, c'est-à-dire six cours. Je pense que les paramètres du Sénat sont suffisants pour qu'on puisse former d'excellents ingénieur-e-s au Nouveau-Brunswick. Peut-être pas aussi bons que si on leur donnait six cours additionnels, mais dans chacun des programmes de l'Université, si on ajoutait six cours, on formerait de meilleurs étudiant-e-s. Je ne suis pas contre cela, mais le problème est qu'on vit dans un contexte de restrictions budgétaires. Si on accepte que 3-2-0 compte comme 3 crédits, à long terme, ça va entraîner des déplacements de ressources. Dans la charge académique, on va vouloir dire que c'est 4 crédits. Ou si ce n'est pas 4 crédits dans la charge du professeur-e, on va dire que pour ce laboratoire, on a besoin d'aide technique, d'assistant-e-s de cours, d'équipement. Et lorsque le Département de psychologie demandera un laboratoire pour étudier la perception visuelle, on lui dira que le cours de perception visuelle, c'est 3-0-0, tandis que les cours de génie, c'est 3-2-0. On dira que ces types d'interventions sont obligatoires en génie et qu'elles ne le sont pas en psychologie. Je pense qu'elles peuvent être aussi obligatoires dans les autres disciplines. Si ce n'est que du travail personnel qui est compté dans ces deux heures, le travail personnel qui se fait dans la plupart des autres cours à l'Université devrait être considéré de la même façon. Si on accepte le programme tel qu'il est, sans demander à l'École de génie de le réviser pour voir s'il n'y a pas moyen de dépasser les normes d'accréditation minimum de 10%, de 15%, mais pas de 35% et si on ne lui dit pas de compter vraiment les crédits qui sont là, on transmet le message que les paramètres du Sénat ne sont pas sérieux, que les restrictions budgétaires ne s'appliquent jamais à la personne qui parle, qu'on peut avoir le Comité des programmes à l'usure et qu'il est peut-être possible d'avoir une influence importante sur le Sénat en faisant une campagne bruyante. Il ne faudrait pas porter atteinte à l'intelligence des sénateurs et des sénatrices si on s'attend qu'ils vont se prononcer d'une façon

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

intelligente sur des questions de fond à l'Université. Je préférerais que le programme soit retourné au CPR pour révision. Je parle d'éliminer six cours (et on sera encore au-delà des normes minimums) et d'ajouter certains cours de sciences.

- El-Jabi : Est-ce que je réponds tout de suite ou à la fin? Malgré toute l'estime que j'ai pour M. LeBlanc, il y a des erreurs dans sa façon de présenter le sujet.
- LeBlanc : Si on commence à argumenter chacun des points, je voudrais aussi le même droit de répondre.
- El-Jabi : Je ne veux pas argumenter, mais donner de l'information parce que cette réunion a été avortée la dernière fois à cause de mauvaises informations.
- Président : Je vais essayer de prendre une décision sage. Je pense que notre but à tous n'est pas de jouer de la politique, mais d'apporter un éclairage. Je décide que oui si ce n'est pas des argumentations, mais simplement des redressements d'information.
- El-Jabi : M. LeBlanc, votre calcul, il faut le faire sur 13 semaines et non pas sur 14 parce que le Bureau canadien des ingénieurs fonctionne sur une base de 13 semaines, ce qui fait une grande différence. Deuxièmement, quand le système d'accréditation des programmes de génie parle de sciences, ce n'est pas un cours donné par une faculté des sciences. Il y a des écoles de génie qui n'ont pas de faculté des sciences, mais qui donnent des cours de sciences. Les cours donnés chez nous, qui s'appellent *Statique* et *Dynamique*, sont des cours de sciences. Lorsqu'on comptabilise cela, on entre dans l'argumentation. On ne peut pas présenter au Sénat un programme qui ne correspond pas aux critères d'accréditation. Et même si le Sénat l'adopte aujourd'hui, on ne peut pas le mettre en application si on n'obtient pas l'accord du Bureau canadien des ingénieur-e-s. Sur ces points-là, je peux vous assurer qu'on ne sera pas dans une situation «illégale» par rapport au Bureau canadien des ingénieur-e-s. Concernant les 1 800 unités, cette politique s'appelle «*absolute minimum*»; c'est d'une politique de minimum absolu dont parle le Bureau canadien des ingénieur-e-s. Il n'y a pas de 35% de surplus; c'est beaucoup moins. Puis on est juste à la limite. Lorsqu'on a fait le programme, on a présenté un rapport au CPR où on a analysé les programmes des écoles d'ingénierie en Atlantique, au Québec, au Canada pour être sûr de ce qu'on est en train de faire. Donc, ce n'est pas une question de six cours qu'on aimerait ajouter. On a fait un travail le plus détaillé possible à l'intérieur des paramètres imposés à l'École par le Sénat et par le Bureau canadien des ingénieur-e-s. Les calculs de M. LeBlanc sont faux; c'était une autre base. Pour ce qui est des cours de sciences, je peux vous assurer qu'ils sont conformes au Bureau canadien des ingénieur-e-s.
- Lacombe : Je vais essayer de respecter les désirs de M. le recteur et de ne pas entrer dans des chicanes de clocher. Mais je veux informer les sénateurs - d'ailleurs, ils le savent déjà - qu'il y a une chicane entre l'École de génie et la Faculté des sciences. Ça serait illusoire d'essayer de se faire accroire autre chose. J'aimerais qu'on essaie d'éviter d'entrer dans cette chicane et qu'on porte plutôt un jugement sur les nouveaux programmes à partir de préoccupations académiques et non politiques. Il faut se demander si le programme proposé est meilleur que le programme existant et s'il est conforme aux critères du Sénat. Ma réponse est oui à ces deux questions. On va entendre toutes sortes d'arguments, comme on vient juste d'en entendre, qui transforment le Sénat en comité des programmes. Je travaille au CPR de façon très sérieuse et je vois d'un très mauvais œil qu'on remette tout en question alors qu'on n'a pas les informations nécessaires. Au CPR, quand on manque d'informations, on demande aux gens responsables de nous les fournir. Ici, séance tenante, on n'a pas le temps et les moyens de le faire. Je trouve très difficile de siéger à un Sénat qui se transforme en CPR pour essayer de résoudre des petits points méticuleux qui ont été résolus ou devraient l'être au CPR. Je demande aux sénateurs d'essayer d'éviter de tomber dans ce panneau et de voter dans un esprit plutôt académique que politique.
- Befekadu : Je voudrais apporter l'appui d'une autre école professionnelle à la demande de changement de programmes du génie. Je ne suis pas spécialiste en génie, mais nous vivons le même genre d'exigences dans toutes les écoles professionnelles dans la mesure où c'est non seulement une question intellectuelle d'apprentissage et de performance académiques, mais c'est aussi une question de responsabilité vis-à-vis de la société qui prend en charge une école professionnelle dans une université. J'ai beaucoup de respect pour le travail qui a été fait pendant cinq ans. Je sais que l'École de génie vise l'excellence et le respect des normes d'accréditation, non seulement parce qu'elles sont des normes, mais parce qu'on a une éthique quand on enseigne dans une école professionnelle. On a le sens des responsabilités. Les deux problèmes qui semblent subsister dans les programmes de génie, c'est toujours la question du calcul des crédits et celle des cours de sciences. Pour le calcul des crédits, la feuille que nous

a passée le VRER aujourd'hui rappelle avec intérêt la recommandation no 5 que je ne connaissais pas. Les sénateurs l'ont votée ici et donc la connaissent certainement, mais peut-

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

être en avaient-ils oublié l'utilisation. L'École de génie a actuellement utilisé cette recommandation d'une manière que certains peuvent considérer comme astucieuse. Je pense que c'est une question honnête et qu'ils ont essayé de se conformer aux normes du Sénat. C'est tout le problème de la charge des étudiant-e-s. Il faut être très conscient que les étudiant-e-s ont des limites au nombre d'heures qu'ils peuvent travailler dans une semaine, même si tout étudiant sait que c'est pour une période temporaire. On a tous travaillé des nombres d'heures très importants. On l'a peut-être oublié. On voudrait certainement éviter que des étudiant-e-s aient une surcharge et risquent de tomber dans l'épuisement professionnel. En tant qu'infirmière, je suis très consciente qu'on exige beaucoup de nos étudiant-e-s. En même temps, je pense que favoriser l'excellence par les programmes apporte une satisfaction qui facilement compense la fatigue intellectuelle ou physique causée par les exigences. Pour ce qui est des crédits, l'École de génie a essayé de se conformer à une norme de diminution fixée par le Sénat à un moment où on vise cependant l'excellence. Si j'avais été au Sénat à ce moment-là, je n'aurais certainement pas voté une telle exigence parce que je crois qu'il faut être honnête. Ou bien on veut l'excellence, et alors il faut une certaine quantité de travail, ou bien on accepte de former des étudiant-e-s un peu au rabais. Je ne pense pas que l'UdeM ait envie de former des étudiant-e-s au rabais; c'est l'excellence qui est visée. Le dernier problème est celui des cours de service en sciences qui sont éventuellement débattus entre l'École de génie et la Faculté des sciences. Là-dessus, j'aimerais partager mon expérience personnelle. J'ai appartenu à deux disciplines avant d'être infirmière et je sais que ma vision du travail de l'infirmière était alors très différente. En tant que chimiste et en tant que médecin, je n'avais aucune notion des connaissances qu'on pouvait demander d'une infirmière et j'avais beaucoup de critiques. Mais en tant qu'infirmière maintenant, j'ai une autre perspective. Donc, je suis d'accord avec la notion des cours de service. Les scientifiques ont beaucoup d'exigences face à l'excellence de la connaissance et à son actualisation par les nouvelles découvertes, mais nos professionnel-le-s sont des gens qui ont besoin d'une certaine vulgarisation. J'apprécie que M. El-Jabi ait utilisé ce terme, que je ne trouve pas du tout péjoratif, au contraire. On a besoin que nos étudiant-e-s comprennent les principes sans être des experts. C'est très difficile. On exige beaucoup des profs de la Faculté des sciences en leur demandant de devenir capables de résumer. On n'aime pas résumer quand on est scientifique; on aime aller au fond des choses. J'apprécie beaucoup les exigences de qualité des scientifiques, mais pour des écoles professionnelles, on a besoin de résumer, d'amener la connaissance au niveau de ce qui est utile pour l'étudiant-e, quitte à susciter l'intérêt et que l'étudiant-e fasse un travail personnel d'approfondissement. Pour toutes ces raisons, j'appuierai la proposition de changement des programmes de génie.

- Grell : Il me semble que nous sommes réunis aujourd'hui pour deux choses : pour continuer l'examen du dossier de l'École de génie, mais aussi pour prendre des mesures par rapport à la perte de crédibilité du Sénat provoquée par des informations inexactes qui ont largement circulé. C'est sur ce point-là que je voudrais pouvoir intervenir avant la fin de la séance.
- Président : J'aimerais vous ramener à la proposition qui est sur la table, quitte à ce qu'ensuite, l'ensemble du Sénat décide de déroger à la règle qui veut qu'une réunion spéciale ne comporte qu'un point à l'ordre du jour.
- Frenette : Ici, au CUSLM, beaucoup d'étudiant-e-s en sciences viennent pour une année et par la suite, peuvent transférer au programme de génie. Si on enlève les cours de service de physique et qu'on les remplace par des cours de génie, que va-t-il arriver aux étudiant-e-s qui veulent transférer en génie? Est-ce qu'ils vont être pénalisés? Pourront-ils transférer en deuxième année directement? Qu'arrive-t-il à un étudiant-e de génie qui, après un semestre ou deux, décide qu'il n'aime pas le génie et qu'il voudrait faire un baccalauréat en sciences? Est-ce qu'il pourra transférer en sciences sans pénalité?
- Mallet : C'était exactement sur ce sujet que je voulais intervenir. J'étais intervenu la dernière fois pour parler de deux questions et je n'ai pas l'intention de les reprendre. Je veux seulement mentionner que lorsqu'on abandonne des cours de sciences, comme on le fait dans le programme de génie et ailleurs, ça limite énormément la mobilité des étudiant-e-s. Je crois que c'est un principe qu'on ne regarde pas comme il faut. Peut-être que l'étudiant-e devrait avoir la chance de pouvoir changer de programme après une première année d'études à l'Université. Comme doyen de la Faculté des sciences, je peux vous dire qu'avec le nouveau programme de génie, que je trouve par ailleurs excellent, ce ne sera pas possible pour les étudiant-es de transférer en sciences après la première année. Traditionnellement, entre le génie et les sciences ,il y avait une espèce de complicité : on s'arrangeait pour que nos premières années soient suffisamment semblables pour permettre le transfert. Pour répondre à la question qui a été posée, le programme tel quel ne permettra pas aux étudiant-e-s de génie

de transférer en physique, par exemple, comme c'était souvent le cas par le passé. C'est une des raisons pour lesquelles vous avez eu tant de réactions de la part du Département de physique. Les étudiant-e-s vont perdre peut-être une année d'études s'ils veulent transférer aux sciences.

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- Lacombe : Pour essayer de répondre en partie à la question, en septembre 1996, l'École va offrir le cours GM 1311 (Dessin d'ingénierie) à distance et l'intention est de continuer cette démarche. Nous, on aimerait bien qu'éventuellement les étudiant-e-s puissent suivre au moins les deux premières années dans les autres centres. Le travail est déjà fait et le cours sera offert à distance. C'est un exemple.
- El-Jabi : Concernant la mobilité des étudiant-e-s, l'École de génie était prête à accepter qu'il y ait une année commune en sciences pour tout le monde et que le génie recrute ses étudiant-e-s à partir de la deuxième année et non pas dès la première. Donc, elle n'essaie pas d'empêcher la mobilité. La Faculté des sciences n'a pas pu s'entendre; même sur une session commune, elle a eu de la difficulté à le faire. Deuxièmement, au sujet des cours des sciences, j'aimerais répéter que pour nous, un cours de sciences n'est pas un cours donné par une faculté des sciences. *Engineering Physics I* et *Engineering Physics II* à l'université de la Saskatchewan s'appellent *Statique* et *Dynamique* à l'UdeM. Ce sont des cours de physique. Dans le nouveau programme, on a fait exactement ce que le Sénat nous demande de faire, c'est-à-dire éliminer la redondance. Il y avait des cours, surtout en mathématiques, qui étaient destinés plutôt à des ingénieur-e-s. On les a éliminés et on a pris les mêmes cours que ceux du DSS. On a pratiquement adopté le programme au complet du DSS afin de faciliter la mobilité, parce qu'on avait en tête de permettre aux étudiant-e-s de faire un bon choix. On a beaucoup d'étudiant-e-s en première année qui changent de programme parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils viennent faire ici. On n'a pas boudé le Département de physique. On a demandé qu'on nous donne deux cours. La réponse a été : «Ce n'est pas de ça que vous avez besoin. Nous, on sait ce dont vous avez besoin; vous avez besoin d'autre chose». On a dit : «Merci, mais nous, on n'a pas besoin d'autre chose». La demande de deux cours est toujours sur la table. Quand ces deux cours de service seront donnés, l'École de génie reviendra au Sénat pour confirmation. On a eu cette expérience avec la Faculté des sciences sociales quand on lui a demandé un cours portant sur l'ingénierie et la société, il y a trois ans. La Faculté des sciences sociales était incapable de l'offrir. On a introduit un cours en génie qui s'appelle *Ingénierie et société*. Il a été donné par un professeur de génie jusqu'à il y a un an. Quand la Faculté des sciences sociales a mis sur pied un cours SO de niveau 3000 sur le sujet, on a retiré le nôtre en faveur de celui-là. Nous ne sommes pas intéressés à ramasser tous les cours de l'Université. On est surchargé comme corps professoral. On fait avec 22 professeur-e-s ce que fait UNB avec 60 : le même programme accepté par le même Bureau canadien des ingénieurs. On cherche seulement à avoir le meilleur programme parce que le marché ne laisse pas de place aux faibles.
- Boudreau-Ouellette : J'appuie la proposition, comme j'avais d'ailleurs appuyé les paramètres du programme lorsqu'ils avaient été présentés au CPR, dont j'étais membre. Je ne pense pas que le CPR ait adopté les programmes de génie à l'usure. M. Desjardins, qui préside le Comité, pourrait témoigner que pendant mes 10 ou 11 années au CPR, on ne m'a pas eue à l'usure. Je deviens plutôt plus têtue à mesure qu'on poursuit, au grand désespoir de certains. Il y avait un principe qui régnait au CPR quand j'étais là et je pense qu'il est encore suivi : on reconnaît que les spécialistes d'une matière peuvent déterminer quelle est la formation nécessaire pour les étudiant-e-s dans cette discipline. Que ce soit pour les sciences, le génie, les beaux-arts, la musique, on a toujours reconnu cela. Si le Sénat veut agir en comité des programmes, et c'est ce qu'on est en train de faire aujourd'hui, on devrait établir ce principe et le suivre. Évidemment, on a tous des opinions sur la façon dont les étudiant-e-s devraient être formés dans d'autres disciplines, mais notre ignorance de ces disciplines devrait nous empêcher de franchir cette ligne. J'aimerais aussi rappeler qu'on avait décidé que le Sénat n'était pas un comité de première instance. Cette réunion-ci va à l'encontre de cette décision du Sénat parce qu'on est en train de comptabiliser des crédits. Si on doit faire cela, je vais demander un ordinateur parce que je n'arrivais pas à suivre. J'aurais pu le faire si j'avais eu les documents. Si j'étais au CPR, on serait en petit comité. À 40 ou 50 personnes à distance, je n'arrive pas à suivre la discussion quand on doit commencer à compter les crédits. Je demanderais que la discussion reste au niveau académique. Finalement, j'aimerais donner un témoignage en tant que parent parce que j'ai deux fils qui sont passés par l'École de génie. Lorsque M. El-Jabi parle de la résolution de problèmes, je peux témoigner que lorsque ces étudiants et ces étudiantes sont sur le marché du travail, ils sont très compétitifs. Mes deux fils sont aux études «graduées» et ils sont en compétition avec des personnes d'autres universités. Ils sont très fiers de leur formation reçue à l'Université de Moncton. On devrait appuyer l'École de génie et vraiment l'encourager plutôt que d'essayer de la décourager. J'ai beaucoup aimé la réaction des étudiant-e-s de l'École de génie qui se sont informés des mécanismes d'une réunion, qui ont pris la peine d'envoyer une lettre bien écrite et bien pensée. Je pense qu'on pourrait en tirer une leçon.

- Sichel : Je vais essayer de parler calmement, même si c'est difficile parce que depuis le dernier Sénat, on a eu une véritable campagne de lettres assez «intempérée» de l'École de génie surtout. On a même obligé des étudiant-e-s à des démissions et un membre qui a démissionné...

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- Président : Voulez-vous revenir à la proposition M. Sichel?
- Sichel : Je suis le seul que vous interrompez . J'aimerais juste faire une petite remarque sur le fait que quelqu'un qui a démissionné vient ici et «fait un point» de privilège que vous n'avez pas interrompu. Le CPR, depuis le dernier Sénat, n'a parlé que d'une chose au sujet du génie et c'était la procédure au Sénat. Les membres n'ont pas voulu étudier le fond, ce qui veut dire que rien ne change dans la proposition que vous avez devant vous. Je suis membre de ce comité aussi. Deux autres membres (un membre et un ex-membre) ont demandé pourquoi le Sénat regarde de nouveau le travail du CPR. Je constate qu'au CPR, l'étude des dossiers est, parfois, incomplète parce que forcément, on ne peut pas tout regarder; on a un nombre limité d'heures. Une chose qui est impossible à faire, c'est de consulter toute l'Université sur chaque programme. C'est ce qui se fait au Sénat. Si des objections majeures sont soulevées, la procédure normale est de dire : «On n'est pas un comité de programmes, on devrait renvoyer le document au CPR pour qu'il regarde ces questions». C'est ce qu'on a fait la dernière fois. Mais à cause des pressions qui ont été faites, on a dit que c'était urgent et qu'il fallait que ce soit passé en 1995 et non en 1996. ça force le Sénat à changer les détails. Je suis d'accord que normalement, on devrait retourner les choses au CPR pour les détails, mais on n'a pas le choix. On nous dit que c'est urgent que ça ne va pas retourner au CPR. ça force le Sénat à essayer de corriger les problèmes les plus graves avant d'approuver le programme. Pour moi, les crédits, c'est une chose; le problème le plus grave, c'est la physique parce que c'est ça qui affecte la formation des étudiant-e-s. Depuis trois semaines, j'ai sondé plusieurs personnes informellement, non scientifiquement, sur ce qu'elles pensent d'un programme de génie sans physique : des ingénieur-e-s, des non ingénieur-e-s, des personnes à Moncton, à Montréal et même certains professeur-e-s de l'École de génie qui disent en privé des choses différentes de ce qui se dit ici. Les réactions sont pas mal unanimes : les gens commencent à rire. Est-ce ainsi qu'on réagira devant nos futurs diplômé-e-s? Peut-être. Monsieur El-Jabi dit que les cours de base sont des cours de physique. Si c'est le cas, ils devraient être donnés par des spécialistes, comme tous les autres cours. Sinon, je suppose qu'un professeur de génie peut donner un cours de physique comme moi, je peux corriger le français de mes étudiant-e-s, et un professeur de sciences sociales peut expliquer l'histoire. Finalement la qualité des cours est moins qu'optimale et c'est aux dépens de ces étudiant-e-s. La lettre de Thomas Richard du 1^{er} décembre explique les démarches qui ont été faites avant que le génie brise les négociations pour arriver avec son programme. En somme, le Département de physique peut enseigner la matière dans un ordre que les spécialistes considèrent logique, c'est-à-dire que certains sujets sont préalables à d'autres si on veut que les principes de bases soient acquis. Si on suit l'ordre usuel des sujets, c'est conforme aux manuels qui existent. Si on change l'ordre, c'est difficile de trouver des manuels, surtout en français. Dans le procès-verbal, un intervenant dit que la première lettre de M. Richard disait que le Département de physique n'avait pas les ressources pour donner le cours de génie. J'ai regardé de nouveau la lettre de M. Richard et on ne parle pas de ressources. Ce n'est pas logique parce qu'actuellement les étudiant-e-s de génie font plus d'une pleine session de cours en première année. Donc, si on coupe ces cours pour les remplacer par d'autres, on coupe une session et ça revient au même quant aux ressources. Pour moi, le Sénat devrait soit renvoyer les choses au CPR ou, si on n'a pas le temps, on devrait trancher le débat et corriger les fautes les plus graves avant d'approuver le programme.
- Chiasson : Mon intervention est mineure par rapport au débat de fond, mais je tenais quand même à la faire au nom surtout du Département d'anglais qui relève de ma Faculté. ça concerne la connaissance de la langue anglaise, qui est le troisième objectif de formation générale. Je voudrais simplement dire, et ce n'est pas de nature à m'amener à voter contre la proposition principale, que le Département d'anglais - et je crois qu'on peut dire aussi la Faculté - n'est pas convaincu par l'argument de l'École de génie en ce qui concerne la connaissance de la langue seconde. J'appuie cette remarque par le fait que l'évaluateur du programme de physique a fait le même commentaire dans son évaluation. Je crois qu'à l'avenir, il faudra peut-être que le Sénat se penche sur cet objectif de formation générale et nous donne des indications plus précises sur la manière de l'atteindre.
- Weil : Je voudrais d'abord vous sensibiliser, M. le Président, au fait que vous avez laissé plus de latitude à un bord qu'à l'autre. En ce qui me concerne, je ne pense pas qu'on doive être considéré comme étant d'un bord ou de l'autre, mais soyez objectif. Vous avez laissé M. Lacombe parler, vous avez laissé M. El-Jabi devenir très émotif, vous avez laissé Mme Boudreau parler du bon sentiment qu'elle avait devant la réaction des étudiant-e-s. Je vais parler de ces points-là, alors j'espère que vous me laisserez parler et que vous ne ferez pas ce

que vous avez fait à M. Sichel et à M. Grell qui voulaient aussi commenter ces points.

- Président : Vous allez quand même parler de la proposition, M. Weil?

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- Weil : Je vais parler de la proposition, mais d'abord je voudrais que l'on se rende compte d'une évidence : le sujet est très émotif. M. El-Jabi l'a bien dit et il l'a bien montré. Il serait désirable que l'on procède d'une façon objective, comme plusieurs personnes l'ont demandé. J'ai entendu M. Lacombe dire que ce n'est qu'un conflit entre le génie et les sciences. Pour vous dire la vérité, il y a un mois, je ne le savais pas! J'ai appris le 16 novembre qu'il y avait un conflit, un complot! J'ai aussi appris que M. Lacombe (j'ai beaucoup de respect pour M. Lacombe, ne prenez pas ce que je dis comme des reproches, mais simplement comme des constatations) M. Lacombe a parlé d'un conflit entre le génie et les sciences au CPR pour expliquer pourquoi il y avait des objections de la part des sciences. ça me dérange. Dans quelle mesure est-ce qu'on a le droit de faire des objections sans se faire accuser d'intentions malveillantes? J'aimerais que les gens se rendent compte que si je parle maintenant, c'est parce que je suis sénateur et que j'ai certaines vues en ce qui concerne les programmes proposés. J'ai l'impression que j'ai le droit de les faire valoir et le droit de ne pas me faire accuser de toutes sortes de choses qui ne sont pas du tout dans ma tête. J'ai vu une lettre - je vais quand même la mentionner, même si ça fait mal - où on m'accusait (même si on n'a pas mis mon nom) de choses dégoûtantes; on me qualifie de Machiavel. Ce n'était absolument pas dans ma tête d'avoir à faire des choses machiavéliques! J'aurais aimé qu'on vienne me le dire en face, mais je voudrais préciser que ces accusations faites sans aucun fondement sont allées loin parce qu'avec des accusations de ce genre-là, on a réussi à soulever des étudiants et des étudiantes au point que, le 18 novembre, j'ai reçu des appels à la maison, des insultes. Je n'ai pas fait plus d'histoires que ça. Je ne sais pas de qui venaient les insultes, mais quand on en est arrivé à porter la discussion au plan personnel, je me dis qu'il faut que les gens le sachent. C'est important. Ceci dit, je voudrais assurer M. El-Jabi que je n'ai absolument aucune intention malveillante à l'endroit de l'École de génie et je suis extrêmement content de voir que le nombre de crédits des programmes de génie diminue parce que cela fait des années que ça me dérange de voir autant de crédits. Vous allez dans la bonne direction. Donc, ne vous rebiffiez pas quand vous entendez des remarques. Parfois, elles peuvent être positives. Je trouve même que la diminution des crédits ne va peut-être pas assez loin. C'est une chose qu'on pourrait considérer. J'ai le sentiment qu'en utilisant le principe qui a conduit à la définition de l'unité de mesure du crédit de cours, on continue à ne pas rendre justice à l'étudiant-e parce qu'avec cette définition, on avait voulu que l'étudiant-e ait un nombre d'heures de travail dans la semaine qui soit humain. Je continue à penser que ce n'est pas tout à fait vrai, mais je ne vais pas m'éterniser là-dessus. Comme M. El-Jabi l'a dit, ce n'est peut-être pas notre problème.

Je voudrais rappeler une chose à Madame Boudreau. Vous avez dit que nous ne sommes pas un comité de première instance, que nous ne sommes pas là pour examiner les détails. C'est tout à fait vrai, mais j'ai compris de M. LeBlanc que les arguments qu'il a apportés n'étaient pas pour nous faire changer d'avis en ce qui concerne la proposition. C'était simplement pour appuyer le fait qu'il y avait d'autres choses à considérer en ce qui concerne la proposition et c'est pour cela que la proposition de dépôt avait été faite. Simplement ça. Pourquoi nous dire d'une part : «N'allez pas dans les détails dans vos arguments; on n'est pas un comité de première instance», mais aussi : «Ne faites pas une proposition de dépôt.» Il ne faut pas être illogique. Maintenant, je vais aller au coeur de mon argument et je m'excuse d'en avoir dévié un petit peu, mais je croyais qu'il fallait dire ces choses-là.

On a parlé des cours de service, plus particulièrement des cours de physique. Il faut faire attention et examiner la chose un peu plus. Supprimer les cours de physique en première année (je parle seulement de ceux de première année), cela a une conséquence peut-être un peu plus importante que ce que dit M. El-Jabi. C'est vrai qu'il y a des cours de statique, de dynamique, de thermodynamique dans le programme de génie. Je considère que ce sont des cours de physique appliquée, de génie. Je ne crois pas que la physique doive se les approprier. Mais d'autre part, dans tous les programmes de génie au Canada, il y a pour les étudiant-e-s de première année un cours d'une année ou deux cours d'un semestre chacun qui sont des cours de physique de base. Les cours de l'université de la Saskatchewan dont M. El-Jabi a parlé, *Engineering Physics*, sont des cours de physique. Il est vrai que dans certaines universités, tous ces cours sont à l'intérieur de la faculté ou de l'école de génie. L'École polytechnique est une unité en elle-même; elle donne ses propres cours de physique. Mais à l'UdeM, il faut admettre qu'on est dans une situation un petit peu différente de ce qu'il y a dans les grandes universités, qui ont plus de latitude. À l'UdeM, il y a un principe qui a été accepté dans les années 70, à l'époque de M. Schweiger. Il avait alors examiné s'il n'y avait pas un peu trop de dissémination parmi les facultés en ce qui concerne les cours d'une discipline. Lui et son comité avaient trouvé qu'un peu tout le monde enseignait les statistiques : en éducation, en psychologie et peut-être ailleurs aussi. M. Schweiger a dit : «On va mettre tous les cours de statistiques sous le signe ST 2653 et on va les donner au département qui gère les cours de statistiques». Et c'a été fait comme ça. À l'UdeM, à cause des ressources limitées, c'est un principe qu'il faut considérer et ça ne va faire de mal au programme de génie de le faire. Si on commence à faire des exceptions, on peut se demander où ça va finir. Est-ce qu'une unité autre que la Faculté des

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

sciences voudra enseigner, par exemple, les mathématiques? Je sais que d'autres unités voudraient le faire. Est-ce qu'une autre unité que la Faculté des arts voudra donner les cours de base de français?

Toujours pour appuyer la conservation de ce principe, mais pour le voir d'un autre angle, je voudrais revenir au point que M. Frenette a introduit : la mobilité des étudiant-e-s de première année. C'est parfois difficile pour un étudiant-e qui s'inscrit à l'Université de savoir s'il va aller en sciences sociales, en sciences, en nutrition, en génie, en sciences forestières. Il est sage de garder le principe que dans la mesure du possible, on facilite les choses pour les étudiant-e-s qui ne sont pas tout à fait décidés. M. El-Jabi a dit : «Ne vous inquiétez pas, nos étudiant-e-s suivent le même programme que ceux du DSS». Ce n'est pas tout à fait vrai. Ils suivent les mêmes quatre cours de mathématiques, mais ils ne vont pas suivre les mêmes cours de physique. Et je peux vous garantir que ça va rendre la mobilité plus difficile. J'ai un autre argument que je voudrais faire. Comme l'a dit Madame Boudreau, ce n'est peut-être pas au Sénat qu'on doit le faire, mais je ne sais pas où. Si le CPR veut m'inviter à lui faire part de mes sentiments, je veux bien, mais je n'ai jamais été invité par le CPR. Je n'ai même jamais reçu une feuille me disant qu'on était prêt à recevoir les arguments de quiconque avait des choses à dire sur le programme de génie ou sur n'importe quel autre programme. Si on me dit qu'ici, ce n'est pas l'endroit où je dois présenter mes arguments, trouvez un moyen que le CPR nous demande ce qu'on veut. Ne dites pas aux sénateurs et aux sénatrices de se fermer la gueule parce que cela a déjà été étudié par le CPR. Est-ce que vous voyez qu'il y a quelque chose d'illogique là-dedans?

- Président : Est-ce que vous pouvez en venir au point?
- Weil : Oui, je peux, mais je tiens à présenter mes arguments. C'est peut-être une chose que le président du CPR pourrait retenir. Et je veux qu'on arrête de nous dire : «Ne donnez pas d'arguments négatifs, on ne veut pas les entendre, parce que le CPR a déjà décidé». Voilà, moi je tiens à le dire. Madame Boudreau a mentionné que ses deux fils qui sont passés par le programme de génie ont reçu une bonne préparation. Elle a trouvé que leur méthode de «problem solving» était bonne. C'est un compliment pour l'École de génie et pour le programme que ses fils ont suivi. Dans ce programme, il y a, justement en première année, deux cours de physique. Je sais que ces deux cours ont contribué à la formation de ces étudiants. Ses deux fils ne sont pas passés par le nouveau programme dont on parle. ça fait maintenant des années que je donne des cours de physique à des étudiant-e-s de génie. Je sais de façon pertinente qu'ils en profitent grandement et que pour eux, ce n'est pas une question que ce soit des cours trop théoriques, des cours trop scientifiques, comme disait Mme Befekadu. Ce sont des cours où on introduit des concepts fondamentaux de la physique à la fois en mécanique et en électricité. Qui autour de la table pourrait nier que la mécanique et l'électricité sont deux sciences absolument nécessaires pour la formation des ingénieur-e-s? Je sais qu'il y a eu des disputes, disons plutôt des malentendus, entre le directeur de l'École de génie et le directeur du Département de physique. Mais ce ne sont pas des choses insolubles. J'ai compris du directeur du Département de physique qu'il a fait son possible pour accommoder les besoins de l'École de génie et puis, qu'à un certain moment, sans même qu'on lui ait dit quoi que ce soit, on a mis d'autres cours à la place, sans même l'avertir d'arrêter de faire ses recherches. Je pense qu'il y a un problème. Je le répète parce que je pense que c'est important. Je ne veux pas qu'il y ait de malentendus et qu'on m'appelle samedi prochain à la maison. Ce n'est vraiment pas du niveau du Sénat académique de fomenter des affaires comme celles qui ont été faites après le 15 novembre. Je pense qu'il n'y a pas de mal à revoir cette question des cours de physique. Vous allez me dire : «C'est parce qu'il enseigne la physique». Mais je peux vous garantir que ce n'est pas du tout pour ça. Mon premier diplôme est celui d'ingénieur des télécommunications. C'est après être devenu ingénieur que je suis allé en physique. J'espère que je ne vais pas être accusé d'être machiavelique parce que je vais faire une proposition. Est-ce que j'ai le droit de faire une proposition d'amendement à la proposition qui est faite?
- Président : Tout membre du Sénat peut faire une proposition qui est recevable. Vous voulez faire une proposition? Je déciderai si je la reçois.

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

P : 02-SAC-951208

Francis Weil propose :

«Étant donné que le Conseil de l'École de génie a déclaré que les cours GE 1111 et GE 1112 sont des cours de sciences physiques;

Étant donné le principe que les cours d'une discipline sont sous la responsabilité de cette discipline;

Il est résolu que les cours de GE 1111 et GE 1112 soient remplacés par des sigles de physique.»

- Préfontaine : Question de privilège. J'ai en tête un amendement plus global que ceci.
- Président : Alors, ce n'est pas une question de privilège, c'est un point d'ordre.
- Préfontaine : Point d'ordre, alors. ça ne va pas contre ceci, mais il me semble qu'on pourrait arriver à une solution avec un amendement beaucoup plus global que deux cours simplement.
- Président : Il va falloir que je me prononce sur cet amendement qui n'est pas encore appuyé.
- Recteur : Point d'ordre. Pour vous donner la chance de réfléchir et peut-être pour donner la chance à certaines personnes de se concerter, je proposerais qu'on prenne environ 6 minutes, c'est-à-dire qu'on se reconvoque à 12 h 5.
- A. Bérubé : J'entends le recteur qui demande une concertation de certaines personnes. Si on est pour fonctionner dans un Sénat à distance, je pense malheureusement qu'il va falloir éviter ce type de choses-là. Je ne vois pas comment les sénateurs à distance vont pouvoir participer à la concertation.
- Président : Je reçois très bien votre point, M. Bérubé, parce qu'il faut avant tout que les droits et priviléges des sénateurs soient respectés et que tout le monde soit sur un pied d'égalité. Si le but de la pause demandée par le recteur est une concertation, je ne suis pas sûr que je suis prêt à la recevoir.
- Recteur : C'est peut-être plus un arrêt pour réflexion.
- Président : Si c'est une pause santé, je suis davantage prêt à la recevoir.
- A. Bérubé : Je ne voudrais pas être mal compris en disant ceci. Je suis pour qu'on fonctionne à distance. Il faut inventer le mode de se concerter en aparté tout en communication, les trois sites, simultanément. ça peut avoir l'allure d'une conférence téléphonique sur l'autre ligne à côté. Autrement dit, une forme de sous-comité à distance. Ce n'est pas nécessairement vidéo.
- Président : Je vais suggérer quelque chose aux sénateurs. L'idée de concertation ou de petit comité *ad hoc*, je l'évacue. Si des gens veulent se parler, ils se parleront. S'il y en a qui veulent téléphoner à Edmundston, ou vice versa, ils le feront. Mais, moi, j'ai besoin de me lever actuellement. Ce sont des besoins physiques de base et c'est dans ce sens-là que je propose simplement une suspension de 10 minutes.
 - Tout le monde est d'accord.

PAUSE 12 h
REPRISE 12 h 10

- Président : L'amendement de M. Weil n'ayant pas été appuyé, j'en profite pour suggérer à M. Weil, ou à tout autre personne, d'attendre qu'on ait fini nos interventions avant de proposer des amendements sous quelque forme que ce soit. Est-ce que vous trouvez sage ma suggestion, M. Weil?

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- Weil : Je n'ai pas de problème du tout avec cela. C'est d'ailleurs pour cela que je vous avais demandé si j'avais le droit. C'est que dans le passé, au Sénat, on a le droit de parler juste une fois. Si j'avais levé la main plus tard, j'avais peur que vous ne me laissiez plus parler.
- Président : C'est un point technique. Dans un cas comme celui-là, vous annoncez d'avance un avis d'amendement. J'en prends note et je vous redonne la parole. ça va?
- Weil : Je n'ai pas de problème du tout.
- A. Bérubé : J'avais envie d'intervenir, mais je dois quitter la réunion à 12 h 20 à peu près. J'aimerais pouvoir parler avant ce moment-là.
- Dubé : Est-ce que je peux donner mon tour à M. Bérubé? Je veux quand même avoir le droit de parler, mais je lui laisserais la chance de parler d'abord.
- A. Bérubé : À ce moment-ci, je suis de l'opinion qu'on devrait peut-être encore retarder notre décision là-dessus et demander au CPR de faire le travail en question. Je peux encore changer d'opinion, mais j'avais interprété à notre dernière réunion qu'on déposait la résolution pour la retourner probablement au CPR et aux deux unités les plus directement impliquées, l'École de génie et le Département de physique. Je pense qu'on devrait encore agir de cette façon maintenant. J'aimerais me faire convaincre du contraire.
- Dubé : Je pense que les étudiant-e-s ont beaucoup à dire à l'intérieur de ça. Le CPR s'est penché sur le programme de génie une première fois, a rencontré les intervenant-e-s, puis l'a examiné de nouveau. Pour ma part, j'ai fait de long en large l'étude du programme de génie. J'ai rencontré les étudiant-e-s. Ils ont été consultés sur toute la ligne durant tout le processus. C'est un exemple que donne l'École de génie. Dans les autres départements et facultés, je ne suis pas convaincu que ça se fait partout de la même façon. En ce qui concerne les cours de physique, l'interprétation que j'ai eue, c'est que la demande des deux cours en question a déjà été faite au Département de physique, qui ne semblait pas être en mesure de répondre. Je ne vois pas comment, à court terme, il pourrait le faire. Le jour où le Département de physique pourra offrir ces deux cours, M. El-Jabi, comme il l'a dit tout à l'heure, est prêt à revenir devant le Sénat pour modifier son programme. Pour ce qui est des cours de physique et de la comptabilisation de crédits, tout a été pensé, tout a été vu au sein du CPR. L'École de génie est la mieux placée pour définir ce dont les étudiant-e-s ont besoin comme formation. On a besoin d'être le mieux formé possible pour faire face à la concurrence sur le marché. Les cours de service demeureront toujours des cours de service. Les normes du Sénat qui fixent un nombre maximum de crédits et les normes d'accréditation semblent avoir été respectées. Moi, j'en ai été convaincu. Les étudiant-e-s ont besoin d'une formation supérieure. Les normes minimales sont un minimum; on a réussi à aller au-delà. On a considéré la charge de travail avec les crédits comme l'article 1.16 du règlement en fait mention. De plus en plus, les étudiant-e-s au sein de l'Université paient une large part. Je pense qu'on devrait être entendu un peu plus qu'on ne l'est. Les manifestations ou plutôt les actions des étudiant-e-s ont été faites à titre bénévole. Quand je reçois 50 personnes à mon bureau dans un après-midi, on n'a pas le choix de réagir. Je pense qu'on l'a fait de façon professionnelle. Les étudiant-e-s n'ont injurié personne. On a travaillé de façon démocratique, on est allé rencontrer des sénateurs, on a répondu à leurs questions du mieux qu'on pouvait. Je n'ai plus de question sur le programme, je suis prêt à l'approuver. La majorité des étudiant-e-s ont été consultés, j'insiste là-dessus, et c'est ce qu'ils veulent. Alors pourquoi aller à l'encontre du client au sein de l'UdeM? Je pense que l'Université a besoin de faire ses devoirs, d'arrêter de faire de la politique et de penser au bien-être des étudiant-e-s.
- Tran Quang : Mon premier point, c'est que le vote de dépôt pris par le Sénat, sous votre présidence, était un vote démocratique aussi. ça exprime, à mon avis, qu'une forte majorité a des réserves quant au programme qui est soumis. Je suis malheureux de constater que ce matin, en tant que président, vous n'êtes pas intervenu lorsque les gens accusaient le Sénat de bloquer les changements, alors qu'on n'est pas d'accord avec ce qui est présenté sur certaines questions. Je vous rappelle qu'aux derniers Sénats, plusieurs propositions ont été retirées; il n'y avait pas que celle-là. Quand on m'accuse de faire de la politique, je sens que mon privilège de sénateur est attaqué. J'ai reçu un appel de 45 minutes (alors que j'ai beaucoup de travaux à corriger et des examens) et j'ai eu deux visites à mon bureau sur ce dossier. ça s'est jamais vu au Sénat! Alors, ne me dites pas qu'on ne fait pas de politique...

Sur le programme, ma réserve demeure parce qu'il y a des questions fondamentales sous-jacentes qui ne sont pas réglées, mais qui sont créées par ce problème. Première question fondamentale : Est-ce que le Sénat a déjà établi que si deux départements, écoles, facultés ne s'entendent pas, on va mettre son propre sigle pour des cours de formation générale? C'est une question fondamentale parce que ça entraîne des dédoublements que l'Université de peut pas

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

se permettre alors qu'on est train de réviser ce type de choses. Deuxième principe : l'interprétation des crédits est une question fondamentale. On peut jouer sur les mots et dire qu'un *approfondissement*, une *complémentarité*, ça ne compte pas de la même façon. Je regrette, mais le Sénat n'a pas reçu de directives pour trancher sur ces questions-là. Troisièmement, je pense que si le Sénat a sa raison d'être, ce n'est pas le fait qu'on traite cas par cas les programmes et leurs exceptions. Si le Sénat a des règles en matière de formation générale, de crédits, de cours complémentaires, de cours au choix, c'est pour tout le monde. C'est dans ce sens-là que j'ai voté pour le dépôt. Nous sommes en train de passer à côté des questions fondamentales du Sénat en traitant cas par cas. Un dernier point : l'urgence de reconnaître un programme n'est pas si urgente que ça. L'année dernière, trois mois avant l'entrée en vigueur du programme en éducation, on a voté étape par étape ce programme pour permettre à la Faculté de le mettre sur pied. C'est prématûr de voter les cinq années ici, alors que toutes ces questions de fond ne sont pas réglées. Rien n'empêche le Sénat de procéder étape par étape. On a plus que les trois mois de la Faculté des sciences de l'éducation. Je ne vois pas pourquoi il y a plus d'urgence dans ce cas-ci que d'autres cas.

- Lanctôt : J'aimerais donner le point de vue de ce que j'appellerais le praticien. Je ne suis pas ingénieur, mais j'ai été assez longtemps dans une maison de génie pour savoir ce à quoi ils sont confrontés. J'aimerais aussi me prononcer un peu sur la dimension du programme qui traite des habiletés chez les étudiant-e-s. Je suis très sensible à la question de la transmission des connaissances défendue ici par les scientifiques, mais je suis d'autant plus sensible à la question des habiletés (en anglais *skills*) qui sont aujourd'hui des exigences du marché de l'emploi. Qu'on le veuille ou non, les ingénieur-e-s se dirigent vers le marché de l'emploi. Quand M. El-Jabi parle de compétitivité et du fait que les faibles y meurent, il a complètement raison. C'est bien beau de développer les connaissances à outrance chez les étudiant-e-s, mais s'ils ne savent pas comment faire, ils ne sont pas bien préparés pour le marché de l'emploi. Je demanderai ici aux scientifiques de laisser de la place aux praticiens, de laisser nos étudiant-e-s apprendre comment faire. C'est comme ça qu'ils vont s'illustrer dans leurs fonctions et qu'ils vont être valorisés dans leur futur emploi.
- Préfontaine : Je suis toujours un peu surprise lorsqu'on dit que le programme de génie appartient au génie, le programme de sociologie appartient au département de sociologie, etc. C'est vrai, mais il y a quand même une partie de ces programmes qui appartient à l'Université et c'est pour ça que le Sénat a droit de regard sur tous les programmes de l'Université. Je suis en faveur de la proposition, mais j'aimerais y voir des ajouts pour trois raisons. D'abord, je suis très sensible aux transferts des étudiant-e-s d'un programme à l'autre en première année et souvent même en deuxième année. Dans le programmes de génie, on voit 15 crédits de génie en première année et 12 crédits en deuxième. Ça va être difficile pour l'étudiant-e de changer parce qu'il aura plus de la moitié de son programme de fait dans des cours de génie. L'autre point, c'est que depuis quelques années, on essaie d'augmenter le nombre d'étudiant-e-s dans les disciplines fondamentales de l'Université en se disant que ce sont ces disciplines qui apportent des notions sur lesquelles les programmes peuvent ensuite bâtir. On a parlé longuement d'une année commune dans ce sens-là et M. El-Jabi a très bien dit qu'il est d'accord avec l'idée. Peut-être qu'il faudrait la reprendre et même si on ne peut pas attendre que l'année commune existe pour bâtir le programme de génie, il faudrait peut-être aller un petit peu plus dans cette direction-là. Mon troisième point est celui de la solidarité dans le partage des ressources. Rino Lacombe a dit qu'il est prêt à donner un cours dans les deux autres campus. Je trouve cela excellent et je pense que cette solidarité entre les campus existe aussi, ou doit exister, entre les facultés et entre les départements. Aller chercher des cours ailleurs, des cours de fondement, ne fait en réalité que mieux partager nos ressources.
- R. Landry : J'aimerais exprimer un genre de dilemme. Mon cœur est du côté de la proposition. J'y vois une innovation, une poursuite de l'excellence, une façon même créatrice d'aborder la chose, mais je reste avec certaines réserves, avec des questions sans réponse. J'adresserai mes questions au vice-recteur à titre de président du CPR parce que ce comité doit les avoir examinées. D'abord, la question qui a été abordée d'ailleurs dès le début par Renaud LeBlanc. Je n'y vois pas encore clairement. La pratique qui est proposée pour comptabiliser les crédits me semble conforme aux paramètres permis par le Sénat. Donc, je ne vois pas de problème comme tel, mais c'est quand même une pratique qu'on peut dire non conventionnelle. Ce qui nous manque, maintenant, c'est un genre de ligne directrice. Est-ce que le CPR s'est donné une ligne directrice pour savoir quand comptabiliser les crédits de pratique ou les crédits de laboratoire? Je pourrais appliquer chez moi bien des arguments qui ont été présentés et enlever ainsi des crédits dans les programmes. Ça pourrait devenir une pratique qui s'établirait. Ça m'amène à mon deuxième point qui a été soulevé par M. LeBlanc aussi : le problème des ressources. Est-ce que ça peut devenir une façon artificielle de diminuer les ressources? C'est-à-dire qu'on pourra diminuer les crédits, par exemple, en sciences en ne comptabilisant pas les laboratoires, en éducation en ne comptabilisant pas certaines activités pratiques qu'on comptabilise actuellement. On diminuerait les crédits sans vraiment faire des économies. Je

reste avec ces questions même si je suis en faveur du programme.

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- Royer : Il y aurait beaucoup à dire, mais je vais être concis. J'aimerais toutefois que les gens sachent que je répète entièrement tout ce qui a été dit pour appuyer la proposition telle que formulée, mais je me rends compte d'une chose. Malheureusement, la situation que nous sommes obligés de vivre comme sénateurs et sénatrices est un peu triste. Il m'apparaît que c'est rendu une situation décisionnelle à être partagée, non pas par des sénateurs, mais davantage par la direction de l'UdeM, qui doit choisir entre deux écoles de pensée et les hommes qui y sont inclus.
- E. Robichaud : Nous, aux sciences forestières, on se sent très concerné par les décisions aujourd'hui. De plus, on a une situation assez similaire à celle de l'École de génie. Notre discipline est une des sciences appliquées. Nous aussi, on a beaucoup de laboratoires où on met en pratique certaines des notions qu'on voit dans les cours. On a peut-être une différence, c'est qu'on a 168 ou 172 crédits. Une chose que je trouve difficile à comprendre, c'est que dans une même réunion du CPR, une même réunion du Sénat, quand on a parlé du programme des sciences forestières, l'École a été invitée à présenter des modifications à son programme qui répondraient aux exigences du Sénat. Pourtant, à ces mêmes réunions-là, on acceptait ou on pensait à accepter que les crédits de laboratoire, dans des domaines très similaires à ce qu'on a aux sciences forestières, pouvaient peut-être ne pas être comptabilisés comme crédits. Si on faisait cet exercice-là à l'École des sciences forestières, on aurait présentement moins de 150 crédits pour un programme de cinq ans. Donc, nous remplissons facilement les exigences du Sénat. Au niveau de la formation générale, je pense qu'il n'y a aucun problème non plus. On pourrait facilement sortir tous les arguments pour le montrer. C'est une situation où il semble qu'il y a deux poids, deux mesures. Je trouve cela inconcevable, spécialement dans un même Sénat et dans un même Comité des programmes. Il faut penser sérieusement aux conséquences du vote qu'on va faire aujourd'hui parce que l'École des sciences forestières et la Faculté des sciences vont certainement vouloir suivre cette voie. Je ne suis pas sûr que ça va être favorable à long terme pour l'UdeM et pour la qualité des programmes.
- Recteur : J'interviens à titre de président du Sénat et de recteur de l'Université. Je ne suis pas un spécialiste des sciences ni du génie, mais je dois me préoccuper du fonctionnement de l'Université et de l'intégrité de ses instances supérieures, le Conseil et le Sénat académique. C'est particulièrement important en situation de crise. Et je crois que nous vivons une crise de fond où il y a des points de vue différents mais légitimes. Il faut se préoccuper de trouver le moyen de rétablir les ponts de communication et un climat de confiance. Je dois, comme président du Sénat, veiller au respect des droits des sénateurs. Et à ce titre, je reconnaiss les craintes de certains sénateurs quant à l'atteinte à la légitimité ou à la crédibilité du Sénat. Je ne propose pas qu'on règle cette question séance tenante. Je veux la reconnaître; je proposerai une démarche à la fin de mon intervention. Je voudrais mettre les sénateurs devant une de leurs responsabilités. Les sénateurs créent des comités; ils doivent veiller à ce que ces comités fonctionnent dans des conditions optimales et, lorsque leurs conclusions sont présentées au Sénat, qu'ils aient au moins le bénéfice du doute. Sinon, ça devient un genre de vote de non confiance envers le comité. Mon intervention ne veut pas dire qu'il s'agit de donner carte blanche aux comités, mais il faut trouver une façon de respecter leur travail, sinon on va démobiliser leurs membres. Je sais qu'au Comité des programmes, il y a eu des menaces de démission et différentes choses comme celles-là. On n'avance pas dans une situation pareille. Il faut trouver le moyen d'exercer son rôle de sénateur et de poser les jugements qui doivent être posés sur le fond, mais de préserver également des espaces de liberté pour le fonctionnement de nos comités, sinon on se crée des problèmes très importants pour l'avenir. J'ai assisté au Sénat depuis cinq ans et je sais que plusieurs présidents ou présidentes de comités qui se sont présentés devant le Sénat ont eu l'impression d'avoir été bafoués, mal reçus. Je n'aurais pas aimé être à leur place. Les sénateurs ont une responsabilité par rapport à la façon dont les rapports sont reçus et par rapport à la façon dont les gens qui travaillent pour le Sénat, sénateurs ou non, sont accueillis par le Sénat, peu importe la décision finale qui est prise. Je fais appel aux sénateurs et sénatrices pour qu'on tente de trouver le moyen de respecter le travail de nos comités.

Ma conclusion contient deux éléments. Je souhaite personnellement que sur le fond de la question, la proposition du CPR, amendée ou pas, soit acceptée. Deuxièmement, je demande au VRER de convoquer les conseils (ou les assemblées) de la Faculté et de l'École pour des conversations informelles sans procès-verbaux visant à rétablir le climat de confiance et la collaboration entre ces deux unités académiques qui, de toute façon, vont devoir continuer à collaborer ensemble. Si cette confiance existait, on pourrait continuer peut-être à diverger sur certains points de vue, mais on avancerait dans nos dossiers. On aurait le degré de confiance nécessaire, au niveau du Sénat, pour accepter la proposition du CPR en sachant qu'au moment où il y aura une entente avec le Département de physique, comme l'a dit M. El-Jabi, on reviendra et on fera sanctionner cette entente. Je ne porte aucun blâme ni sur l'une des unités ni sur l'autre. Je pense qu'on doit se préoccuper du respect des points de vue divergents qui, je crois, sont légitimes de part et d'autre. Il faut juste trouver une façon pour que les gens

se

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

rencontrent dans un climat d'échange et de respect mutuel. Je crois que sous l'autorité du vice-recteur, ces divergences de vue pourront être résolues. Je sais déjà que nous aurons la collaboration du doyen et du directeur; M. Desjardins en a déjà reçu l'assurance.

- VRER : Il ne faudrait pas trop se préoccuper de la façon dont le bureau d'accréditation compte ses crédits. Je demanderais qu'on laisse ces gens faire leur travail à leur façon. À propos de la comptabilisation du travail personnel qui devrait être égale partout dans l'Université, je me reporte aux discussions du Comité sur la formation générale pour dire que c'est presque impossible. Aux beaux-arts, il y a une situation; ailleurs, il y en a une autre. Le Comité de formation générale a fait le tour de cela et a vu que c'était très difficile d'arriver à comptabiliser partout de la même manière. Concernant le CPR qui se ferait avoir à l'usure, je pense que ce n'est pas exact. Lorsque ça ne se termine pas tout à fait comme le CPR l'avait prévu, je pense que c'est parce que le Sénat renverse le CPR. C'est à ce moment-là que l'usure arrive, je ne pense pas que ce soit au CPR. Concernant l'objectif de langue seconde, je dois vous dire que depuis qu'on a entamé un certain nombre de réformes à l'Université, dont la réforme des programmes d'éducation, l'habitude qu'on avait de réunir le Comité de formation générale s'est arrêtée. Depuis qu'on a déposé les propositions du Comité de formation générale sur les programmes spécialisés, le Comité ne s'est pas réuni. Il y a un certain nombre de questions en suspens au sujet de la formation générale; celle de la langue seconde en est une. Lorsqu'il a proposé des choses sur la langue seconde, le Comité de formation générale a choisi un cours d'anglais pour établir un niveau. Le Département d'anglais croit que ce niveau n'est plus conforme à la réalité; il faudrait donc que ce soit repris. Pour réunir le Comité de formation générale, j'aurais besoin de terminer un certain nombre de réformes qui ont été importantes et qui ont accaparé mon bureau. Il y a une personne en moins dans mon bureau depuis deux ans, c'est pourquoi un certain nombre de choses ne sont pas faites, mais l'objectif de réunir le Comité de formation générale et d'aborder de telles questions n'est pas abandonné. Monsieur le recteur propose qu'on continue à parler en invitant deux unités, l'École de génie et la Faculté des sciences, sur l'interface entre la formation en sciences et la formation en génie. Madame Préfontaine parle du concept d'une année commune. Je trouve que tout cela va dans le bon sens. Le CPR a fait un acte de confiance envers l'École de génie lorsque qu'elle disait : «On va continuer ces discussions et lorsqu'on aura une entente, on va tout de suite la présenter au Sénat ». Ici on veut peut-être voir la mécanique de façon un peu plus concrète; je suis prêt à respecter cela. Je ne vois pas que ça irait à l'encontre de ce que j'ai pu comprendre au CPR. Ça ne contredit pas les idées du CPR. Monsieur Tran Quang a soulevé la question de l'urgence. En fait, il ne faut pas tout à fait poser la question comme ça. Le changement global qu'on voudrait faire en génie, on ne peut pas le faire n'importe quand. On le fait maintenant ou on le reprend après une période, conformément à des processus d'accréditation. Ce n'est pas nécessairement en janvier qu'on peut le reprendre et faire la réforme d'ensemble. Ce n'est pas la même problématique du tout si on veut de petits ajustements; on pourrait les faire dans quelques mois. Je veux que le Sénat comprenne bien que reprendre une réforme d'ensemble dans quelques mois, ça ne se présente pas du tout de la même manière que reprendre une sous-question. Monsieur El-Jabi pourrait donner plus de précision parce que moi, je ne veux même pas entrer dans les exigences d'accréditation, ce n'est pas la place. Monsieur Landry demande si on a des lignes directrices sur la manière dont on va dorénavant comptabiliser les crédits. Il y en a dans le rapport du Comité de formation générale. Elles ne sont pas nombreuses, mais c'est un point de départ. Lorsqu'il a soumis son rapport qui a été adopté, le Comité de formation générale a mentionné au Sénat qu'il y avait des paragraphes disant qu'on devrait commencer, comme ligne directrice, à remettre aux unités le choix et le droit de décider si elles veulent accorder ou non des crédits à des exercices qu'elles exigent nommément (deux heures de travaux pratiques, par exemple). Si elles accordent des crédits, elles devront les compter dans leurs concentrations. Ensuite, il y a une résolution que j'ai fait circuler ici ce matin; c'est une décision du Sénat de l'année dernière. Lorsque ce n'est pas comptabilisé en crédits, le Comité de formation générale a fixé un plafond. Cette résolution indique comment se fait le plafond. Ce sont les seules lignes directrices auxquelles j'aimerais faire référence. Le CPR soumet une proposition; il a fait le tour de la question. Il nous propose d'adopter les changements aux programmes de génie. Il y a des intérêts pour un amendement sur des questions peut-être plus petites. Si on va dans le sens d'un changement général en génie et qu'on a des amendements pour des ajustements plus petits, je crois que ça respecte en gros l'esprit de la discussion et de la décision au CPR. La suggestion du recteur est tout à fait appropriée. Elle vient renforcer un peu ce qui s'est dit et ce qui s'est fait au CPR.
- El-Jabi : J'aimerais remercier le recteur des leçons qu'il nous a données. Je pense qu'on en avait besoin et j'accepte son point de vue. L'École de génie n'a jamais boudé la Faculté des sciences. Au contraire, on continue à travailler avec elle. Je n'ai pas voulu amener la question de la date des changements majeurs dans un programme qui est soumis à l'accréditation pour éviter qu'on pense que je joue sur les sénateurs et sénatrices pour prendre une décision. Mais le vice-recteur l'a dit, si on n'apporte pas les changements majeurs, c'est parti jusqu'à la fin de

l'accréditation du programme qui est en vigueur maintenant, c'est-à-dire jusqu'à 1999 avec 195

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

crédits. L'École de génie a fait une proposition. Quand cette proposition sera complétée et discutée, je reviendrai au Sénat. C'est un changement mineur, comme le vice-recteur l'a dit, je peux le faire à n'importe quel moment. Je suis tout à fait disposé à accepter la recommandation du recteur et du vice-recteur.

- Président : J'ai devant moi un avis d'amendement et ... une horloge. Je pense que c'est le temps d'un point d'ordre. Ce serait peut-être plus prudent d'explorer la possibilité de continuer notre séance sous forme d'une conférence seulement téléphonique après qu'on aurait pris une pause pour se restaurer. Si je veux que le Sénat remplisse son mandat et en arrive à une décision, je dois poser cette question d'abord parce que si on propose un amendement, je ne crois pas qu'on va en disposer de façon sage. Je vais d'abord poser la question aux deux centres du Nord pour savoir s'il leur est possible d'envisager une poursuite des délibérations sous mode de conférence téléphonique après une certaine pause.
- Le porte-parole du CUSLM déclare qu'on va se rallier à la majorité sur cette question.
- Royer : Au CUS, il y a des gens qui ne pourront pas continuer. Je risque d'être seul.
- Au CUM, on est d'accord pour continuer selon la suggestion du président.
- El-Jabi : La proposition de M. Weil me touche. L'École de génie a proposé deux cours de physique et on est prêt à les intégrer selon nos critères. Je demande qu'on passe au vote. Je suis responsable du programme de génie.
- Président : C'est une question préalable. Il faudra les 2/3 des membres votants.

Comme la communication a été coupée entre les centres, le président reconvoque tout le monde à 13 h 30.

DÎNER 13 h
REPRISE 13 h 40

- Président : Je reprends la question préalable.
- Lacombe : J'appuie la question préalable.
- Président : Il faudra le vote des 2/3 et ce n'est pas «débattable».
- On demande le vote secret.
- Weil : Point d'ordre. Monsieur le Président, il faut que vous soyez juste. Plus tôt, j'ai fait une proposition d'amendement; elle n'a pas été appuyée. Vous n'avez pas encouragé les sénateurs à l'appuyer parce que Mme Préfontaine avait peut-être un autre amendement. Ensuite, il y a eu la question préalable. Tout d'un coup, vous demandez un appuyeur. Dans l'ordre chronologique, ma proposition vient en premier.
- Président : Je vois le point. Je crois cependant que lorsque que vous avez fait l'amendement, j'ai demandé s'il y avait un «secondeur». Peu importe où on en est rendu, la question préalable a préséance sur l'amendement. Je ne brime donc pas vos priviléges.
- Weil : Si je comprends bien le code Morin, s'il y a un amendement dûment proposé et appuyé, on oublie l'amendement?
- Président : La question préalable a préséance sur la proposition.
- Weil : On est en eau pas très claire. Si vous laissez le Sénat avec des choses un peu douteuses, on pourrait avoir des problèmes.
- Président : Si l'amendement avait été appuyé, ce serait différent.
- Weil : Vous avez expliqué les choses selon vous à un moment ultérieur.

- Président : Je demande aux sénateurs si la version de M. Weil est exacte. Si c'est le cas, je vais me plier à cela. Est-ce que j'ai demandé un «secondeur» à la proposition de M. Weil?
- 4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)**

- On répond que non.
- Président : Je reprends l'amendement de M. Weil et je demande s'il y a un «secondeur».
- Lanctôt : Est-ce que le code Morin dit qu'il fallait demander un «secondeur» ?
- E. Robichaud : Point de privilège. Ce n'est pas un mécanisme pour poursuivre. J'entends très mal.
- Royer : C'est la même chose à Shippagan.
- Président : On va demander aux gens de s'approcher du «polycom» pour parler.

Amendement

P : 03-SAC-951208

Francis Weil, appuyé de Paul Grell, propose :

«Étant donné que le Conseil de l'École de génie a déclaré que les cours GE 1111 et GE 1112 sont des cours de sciences physiques;

Étant donné le principe que les cours d'une discipline sont sous la responsabilité de cette discipline;

Il est résolu que les cours de GE 1111 et GE 1112 soient remplacés par des cours de physique.»

- El-Jabi : Je ne sais pas ce que veulent les sénateurs. L'École de génie a demandé deux cours de physique; c'est ce qu'on a mis dans le programme. On a fait la demande depuis un an. J'ai rencontré le responsable du Département, le doyen et même les professeur-e-s. On a demandé des cours qui répondent aux besoins du programme et non ce que veulent les professeur-e-s de physique. C'est déjà prévu.

Sous-amendement

P : 04-SAC-951208

Rino Lacombe propose :

«Que les deux cours de physique soient ceux déjà demandés par l'École de génie; qu'il n'y ait aucun préalable et aucun concomitant pour ces deux cours.»

- Président : Je ne peux accepter ce sous-amendement.
- Dubé : Comment avoir l'assurance que ce seront les deux cours demandés? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant?
- Befekadu : Il y a la proposition du recteur. On a de la bonne volonté. On peut remettre la discussion de ces deux cours. Il faut préciser que les discussions vont avoir lieu. Il n'est pas nécessaire de bloquer un programme pour deux cours.
- On demande le vote secret.

Scrutateurs : Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Vote sur P03 Pour 11

Contre 19

REJETÉE

4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DU CPR CONCERNANT LA MODIFICATION DES PROGRAMMES DE GÉNIE (suite)

- Président : Maintenant, je peux prendre la question préalable de M. El-Jabi qui nous amènera à passer au vote sur la proposition principale.

Vote sur la question préalable

Pour 18	Contre 11	REJETÉE
---------	-----------	---------

- Président : Les 2/3 des votes n'ont pas été atteints ; il aurait fallu 19 vote en faveur.
- VRER : J'ai compris que Mme Préfontaine avait annoncé un autre amendement. Peut-être qu'on pourrait l'entendre.
- On demande le vote secret sur la proposition principale

Scrutateurs : Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Vote sur R02 Pour 17	Contre 14	ADOPTÉE
----------------------	-----------	---------

- El-Jabi : Question de privilège. M. Sichel a fait des commentaires qu'on a jamais entendus ici. Il a porté atteinte aux priviléges de tous les sénateurs. Je demande son expulsion du Sénat.¹
- Président : C'est la première fois qu'on demande une expulsion. Je n'ai pas à exclure ou à garder; ce doit être la volonté de l'Assemblée. Je m'en remets à l'Assemblée.
- Tran Quang : Question de privilège. Ce matin, des membres du Sénat ont accusé d'autres membres de bloquer le Sénat; ils disaient que nous faisions de la politique. Le document parlait de *coup monté*. Comment n'a-t-on pas réagi? La question posée par M. El-Jabi, je ne suis pas contre cela, mais avant de prendre une décision, il faudrait que le Sénat établisse des règles d'éthique et qu'elles s'appliquent à tout le monde. J'ai été l'objet de harcèlement; d'autres l'ont été aussi. Un collègue a dit des bêtises, c'est vrai. Mais il faudrait appliquer les mêmes règles à tout le monde. Il y a un malaise au Sénat.
- Président : Le code Morin est formel : *Il est évident que les interpellations d'un membre à un autre, les défis, les menaces et toutes autres causes de désordre doivent être rigoureusement réprimés par la présidence, et que l'assemblée doit lui prêter main-forte à cet effet. Il n'est pas permis d'attaquer les motifs qu'un membre peut avoir de faire une proposition, mais on peut dénoncer les conséquences qu'elle entraînerait.*²

Je ne suis pas complètement responsable de tout. Je demande si vous êtes d'accord avec la punition proposée par M. El-Jabi.

- Sichel : J'entends des procédures de parlement. Je demande de pouvoir m'excuser. Je me suis excusé en privé et je m'excuse d'avoir dit ce mot.
- El-Jabi : J'accepte vos excuses et je retire ma demande d'expulsion.
- Recteur : Je voudrais rappeler que le VRER est toujours mandaté de discuter de façon

¹ Les paroles dont il est question ne sont pas enregistrées sur la cassette et la secrétaire d'assemblée n'en n'a pas pris note. Les personnes interrogées à ce sujet ont compris que M. El-Jabi faisait allusion au fait que M. Sichel aurait traité le président de menteur. [Note de la SG]

² Morin, V.; Delorme, M. (1991). Code Morin. Procédure des assemblées délibérantes. Chomedey, Laval : Éditions Beauchemin. [Note de la SG]

informelle avec la Faculté et l'École. Depuis le dernier Sénat, je milite en faveur de la réforme. ça va nous motiver à apporter des propositions le plus vite possible.

5. CLÔTURE

- ° La séance est levée à 14 h 15.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS